



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/152  
20 mai 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante-deuxième session  
Points 90 et 95 de la liste  
préliminaire\*

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES,  
COMMUNIQUÉS EN VERTU DE L'ALINÉA e DE L'ARTICLE 73 DE  
LA CHARTE DES NATIONS UNIES

QUESTION DU TIMOR ORIENTAL

Note verbale datée du 19 mai 1997, adressée au Secrétaire général  
par la Mission permanente du Portugal auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

1. Le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur d'appeler son attention sur les renseignements fournis par la Mission dans sa note verbale du 28 juin 1996 (A/51/187), conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, lesquels demeurent valides.

Comme les années précédentes, le Gouvernement portugais demeure dans l'impossibilité de fait d'administrer le territoire non autonome du Timor oriental dont il a la responsabilité, ce dernier étant occupé illégalement par un pays tiers qui empêche la population d'exercer librement son droit à l'autodétermination; il ne peut donc toujours pas fournir, au sujet de ce territoire, les renseignements demandés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte mais il tient à appeler l'attention sur ce qui suit :

Les rapports émanant de différentes sources s'accordent à reconnaître que la situation au Timor oriental demeure extrêmement grave et suscite les plus vives préoccupations.

2. Des exécutions extrajudiciaires à caractère politique ont toujours lieu au Timor oriental. Le rapport établi par le Département d'État des États-Unis sur le respect des droits de l'homme pour l'année 1996 souligne qu'en avril les forces de sécurité ont tué deux civils non armés au Timor oriental, lors d'incidents n'ayant aucun lien entre eux : le 25 avril, près de Baucau, un civil

---

\* A/52/50.

timorais non armé aurait tenté d'échapper à un interrogatoire du personnel de sécurité; il aurait été tué par un coup de feu de prétendue sommation. Un officier a été condamné pour homicide involontaire. Le 28 avril, à Dili, un membre des forces de sécurité a abattu un civil non armé au cours d'une altercation née du fait que la victime aurait brûlé le drapeau indonésien. Au début d'août, un étudiant a été tué après avoir été pris à parti par des soldats et alors qu'il tentait de leur échapper. Les deux premiers incidents sont également mentionnés dans le rapport du Human Rights Watch World 1997, où les victimes figurent sous le nom de Paulo dos Reis et André Sousa.

3. Selon Amnesty International, en septembre 1996, Jacinto de Jesus et Luis Ximenes ont été abattus par des membres du Kostrad (commandement de réserve stratégique de l'armée), alors qu'ils étaient contrôlés au point de passage de la frontière entre Baucau et Viqueque, au Timor oriental (AI index, 41/01/97).

4. Dans son dernier rapport, le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a indiqué qu'au cours de la période considérée, 131 appels urgents avaient été adressés à un certain nombre de pays, notamment l'Indonésie, concernant des exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires. Le Rapporteur spécial a également indiqué que d'autres allégations à caractère plus général avaient été communiquées aux gouvernements de divers pays ou territoires, dont l'Indonésie et le Timor oriental (E/CN.4/1997/60 et Add.1).

5. Les autorités indonésiennes n'ont fait aucun effort supplémentaire pour expliquer les disparitions et les décès liés aux violents affrontements du 12 novembre 1991, au cimetière Santa Cruz de Dili. En ce qui concerne les personnes encore portées disparues dans un rapport transmis par l'armée à Human Rights Watch/Asia, aucune nouvelle affaire n'a été classée en cours d'année. Le 12 novembre 1996, plusieurs centaines d'étudiants ont organisé une manifestation devant l'Université du Timor oriental, à la mémoire des victimes. Le Département d'État américain signale que des observateurs bien informés étaient convaincus que la plupart des personnes disparues étaient décédées et que des membres des forces armées savaient où se trouvaient leurs corps.

6. Dans son dernier rapport, le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a indiqué qu'au cours de la période considérée, il avait signalé 10 nouveaux cas de disparition au Timor oriental et qu'il était particulièrement préoccupé par l'augmentation du nombre de disparitions qui se seraient produites en 1996 dans le territoire.

7. Selon Amnesty International, au moins 57 prisonniers d'opinion purgeaient une peine (notamment prison à vie) pour leur opposition pacifique à l'administration du territoire par l'Indonésie. Parmi eux figuraient neuf personnes condamnées à la suite des affrontements de Dili en 1991 et 21 personnes condamnées en 1996, à la suite des émeutes de Baucau en juin 1996.

Le Département d'État américain a indiqué que plusieurs centaines de personnes purgeaient des peines pour menées subversives en Indonésie; parmi elles figuraient de nombreux Timorais, dont le chef de la résistance, Xanana Gusmão, détenu à Cipinang.

8. D'après Amnesty International, les procès politiques étaient entachés d'inéquité : déni d'accès à un avocat, non-communication d'informations aux accusés sur la date de leur procès, utilisation lors des procès de témoignages souvent extorqués sous la torture et en l'absence d'un avocat, et refus d'entendre des témoins à décharge. Dans certains cas, des pressions étaient exercées sur les accusés pour les amener à refuser d'être représentés par un conseil durant leur procès (AI index, ASA 21/83/96).

9. D'après de nombreuses sources, les forces de sécurité arrêtent périodiquement des civils timorais pour interrogatoire; ces derniers subissent souvent des mauvais traitements durant plusieurs jours avant d'être libérés. La probabilité du recours à la torture est augmentée par le fait que les détenus se voient fréquemment refuser l'accès à un avocat et à leur famille. Le Département d'État américain a souligné que, selon des rapports dignes de foi, en janvier, les forces de sécurité avaient appréhendé à leur domicile neuf Timorais du Kecamatan (Zumlai), soupçonnés de coopérer avec les forces de la guérilla. L'un des détenus a affirmé qu'ils avaient été battus et qu'ils avaient subi des mauvais traitements; ils auraient notamment été enfermés dans une cavité souterraine aux dimensions réduites. D'après d'autres rapports, l'armée et la police torturaient souvent des jeunes au hasard, pour maintenir l'ordre dans les zones urbaines du Timor oriental.

Le Département d'État a également indiqué que, dans les régions où les mouvements de guérilla étaient particulièrement actifs, comme au Timor oriental, il arrivait que des personnes soient maintenues en détention sans mandat de dépôt, motif d'inculpation ou procédure judiciaire. En février, de nombreux Timorais ont été appréhendés à leur domicile à Dili et détenus arbitrairement; des cas similaires ont été rapportés à Baucau, en juin et en novembre, et à Viqueque en décembre.

10. Dans son rapport à la Commission des affaires étrangères du Sénat américain, établi à la suite d'une visite en Indonésie et au Timor oriental, en mai 1996, le sénateur Claiborne Pell a également mentionné l'incident de Baucau, au cours duquel environ 80 Timorais avaient été arrêtés à la suite de manifestations contre la profanation d'une image pieuse ou d'une statue représentant la Vierge Marie. Les affrontements auraient fait deux morts et un nombre indéterminé de blessés (dont l'un a été identifié comme étant Martinho Lopes). La situation est restée tendue pendant plusieurs jours, tandis que les autorités procédaient à des arrestations et à la fouille systématique des maisons, dans toute la ville; des personnes ont été portées disparues et d'autres soumises à des interrogatoires très durs.

Ces chiffres ont été confirmés par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui avait rendu visite à 80 personnes détenues dans deux postes militaires et un poste de police. Le Comité a également signalé qu'il avait supervisé le transfert d'un blessé grave à l'hôpital militaire de Dili (ICRC News 96/24).

11. Le Groupe de travail sur la détention arbitraire a signalé qu'il y aurait eu plusieurs cas de détentions arbitraires au Timor oriental et notamment le cas d'António Neves, accusé d'avoir participé à une campagne d'opposition à l'intégration, au cours de laquelle il aurait distribué des tracts à des

étrangers; le Groupe de travail a estimé que sa détention était arbitraire et contraire aux articles 9 et 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (voir E/CN.4/1997/4/Add.1).

12. Le Rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la torture a été invité par le Gouvernement portugais à se rendre à Lisbonne pour rencontrer divers Timorais résidant au Portugal qui auraient été torturés par les forces de sécurité indonésiennes, avant de quitter le territoire. Son rapport contenait les dépositions orales de 10 victimes, décrivant des tortures à coups de poing, de bâton, de barre de fer ou de pied, par brûlures de cigarettes ou décharges électriques : Martinho Ximenes Belo, Moises do Amaral, Egas Dias Monteiro, Alfredo Rodrigues, Valdemar Pereira, Ilídio de Oliveira Camara, António Campos, Victor dos Reis Carvalho, Domingos Savio Correia et Florindo dos Santos. Dans la conclusion de son rapport, le Rapporteur spécial a souligné qu'il pensait que la persistance et la cohérence des allégations qui lui étaient parvenues justifiaient que l'on continue de se préoccuper de cette question, car il a jugé crédibles plusieurs des récits qui lui avaient été soumis (et qu'il avait examinés en détail) (voir E/CN.4/1997/7).

13. En dépit de toutes les promesses et déclarations, la présence de l'armée et des forces de sécurité indonésiennes au Timor oriental demeure nettement disproportionnée, compte tenu de la très faible intensité de la guérilla menée contre les forces d'occupation (le commandant des forces indonésiennes affirme que la guérilla timoraise regroupe 188 combattants qui détiennent 88 armes). Cette présence militaire intimidante contribue à aggraver la tension qui règne dans le territoire. En fait, de nombreuses violations des droits de l'homme seraient également imputables au comportement non professionnel de certains soldats. Selon le Département d'État américain, le Gouvernement indonésien continue à maintenir une présence militaire excessive au Timor oriental. Dans son rapport, le sénateur Pell a noté qu'il y avait une concentration massive des effectifs militaires, d'environ 15 403 soldats, dont la majorité n'était pas des Timorais et que la présence de ces soldats non autochtones armés et en uniforme était à l'origine de heurts et de conflits nombreux car le peuple timorais avait le sentiment d'être sous le joug d'une armée d'occupation étrangère.

14. Bien que l'Indonésie ait affirmé qu'elle avait considérablement limité son programme de transmigration au cours des dernières années, les Indonésiens ayant immigré au Timor oriental de manière non officielle, ont bénéficié de l'appui indirect du Gouvernement, sous la forme d'aides au développement ou de contrats passés avec les forces armées indonésiennes stationnées sur le Territoire ou des fonctionnaires locaux. Selon le rapport du Département d'État, les migrations non officielles, en grande partie musulmane, ont suscité, au cours des dernières années, des tensions socio-économiques dans les zones urbaines, s'avérant de ce fait encore plus préoccupant que le programme de transmigration gouvernemental. L'afflux massif d'Indonésiens dans le Territoire a considérablement réduit les possibilités d'emploi et suscité un profond sentiment d'exclusion, ce qui explique, d'une part, l'animosité des Timorais – en particulier des jeunes, qui sont les premiers touchés par le taux de chômage élevé – et, d'autre part, les tensions sociales et les violences urbaines que le Timor oriental connaît depuis quelques années.

15. Les Timorais protestent de plus en plus vigoureusement contre les atteintes flagrantes à leur identité culturelle et religieuse. Plusieurs grandes manifestations ont été organisées en 1996 et en 1997 :

a) Le 10 juin 1996, des jeunes ont manifesté pacifiquement à Baucau pour demander au Gouvernement et aux forces armées indonésiennes de reconnaître leur responsabilité dans l'incident survenu quelques jours plus tôt, au cours duquel une image pieuse avait été profanée. Des accrochages ont eu lieu avec les forces armées, faisant de nombreux blessés et au moins trois morts. La répression des manifestants a été suivie d'une vague d'arrestations. Amnesty International a exprimé sa préoccupation devant la force excessive dont les forces de sécurité ont fait usage pour disperser les manifestants;

b) En novembre, des milliers de Timorais ont manifesté à Dili, à Baucau et dans d'autres localités, pour exprimer leur soutien à Carlos Ximenes Belo qui, avec José Ramos Horta, a reçu le prix Nobel de la paix en 1996. Mgr. Belo avait été, quelque temps plus tôt, la cible de manifestations organisées par le Gouvernement à Jakarta et avait également subi des pressions de la part des autorités avant son départ pour Oslo, où il devait assister à la cérémonie de remise du prix Nobel;

c) D'après Amnesty International, au moins huit Timorais, et peut-être 13, auraient été arrêtés à la suite de deux incidents violents, qui sont survenus dans la capitale, Dili, après le retour de Mgr. Belo à Timor, le 24 décembre 1996. L'Organisation a indiqué à ce propos qu'elle craignait que ces personnes ne soient maltraitées étant donné que les forces de sécurité avaient pour habitude de recourir à la torture et aux mauvais traitements afin d'extorquer des aveux (AI index : ASA 21/01/97).

16. M. Patrick Kennedy, député américain, qui s'est rendu au Timor oriental avec Mgr Belo, s'est publiquement déclaré préoccupé de voir que ces incidents avaient servi de prétexte aux forces indonésiennes pour mener une nouvelle campagne de répression brutale contre le peuple timorais.

17. La situation au Timor oriental ne s'est pas améliorée, comme en témoigne le nombre toujours aussi élevé de jeunes Timorais qui, craignant pour leur vie, demandent l'asile politique à l'étranger. Depuis janvier 1996, 85 jeunes ont demandé l'asile politique auprès de plusieurs ambassades de pays occidentaux à Jakarta. Interrogé par l'agence Reuter à propos du nombre élevé de Timorais cherchant refuge dans des ambassades étrangères, M. Armindo Maia, Recteur par intérim de l'Université du Timor oriental, a dit que la situation était caractérisée par la terreur, les tensions et les persécutions. Il n'était pas surpris que les jeunes aient choisi de s'adresser aux ambassades étrangères, car les personnes dans leur cas se trouvaient généralement dans une situation désespérée.

18. En octobre 1996, le Comité Nobel de la Norvège a annoncé sa décision de décerner le prix Nobel de la paix 1996 à Mgr Belo et à M. Horta pour la persévérance et l'esprit de sacrifice dont ils ont fait preuve dans leur action en faveur d'un peuple victime de l'oppression. Il a exprimé l'espoir que cette récompense encourageait la recherche d'un règlement diplomatique du conflit au

Timor oriental, fondé sur la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple timorais.

Dans le discours qu'il a prononcé lors de la cérémonie de remise du prix Nobel, le Président du Comité norvégien, M. Francis Sejersted, a évoqué le climat de violence et de terreur qui s'était instauré depuis l'occupation illégale du Timor oriental par l'Indonésie. Il a indiqué que, sur les 600 000 à 700 000 habitants que comptait le territoire, près de 200 000 avaient trouvé la mort; leur décès était lié directement ou indirectement à l'occupation indonésienne et, a-t-il ajouté, les violations se poursuivaient.

À cette occasion, Mgr Belo a demandé la libération des prisonniers politiques timorais, en tant que premier geste, certes modeste, mais qui pouvait faire renaître les espoirs de paix et faciliter la prochaine série de pourparlers qui devait se tenir sous l'égide de l'ONU.

19. Si l'attribution du prix Nobel de la paix a attiré l'attention sur le Timor oriental, la situation des droits de l'homme sur ce territoire ne s'est malheureusement pas améliorée pour autant; elle s'est même aggravée. En mars 1997, Mgr Belo a adressé à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, lors de sa cinquante-troisième session, un message dans lequel il appelle son attention sur le sort des détenus au Timor oriental. Il a affirmé que des personnes étaient souvent torturées, frappées sur tout le corps et battues à coups de pied ou à coups de poing. Les prisonniers étaient plongés dans des réservoirs d'eau ou brûlés avec des cigarettes. Les familles des jeunes suspects étaient importunées au milieu de la nuit : leurs maisons étaient l'objet de perquisitions ou la cible de jets de pierres. Les détenus étaient humiliés. D'après Mgr Belo, les faits décrits ci-dessus avaient lieu en décembre 1996 et janvier et février 1997, et la situation des droits de l'homme au Timor oriental ne s'était pas améliorée.

Le Centre pour la défense des droits de l'homme au Timor oriental, organisation qui a son siège en Australie, a signalé que des membres de l'organisation Gadapaksi, constituée de jeunes appuyés par l'armée, auraient attaqué, le 11 janvier 1997, les quartiers de Santa Cruz et de Quintal Bot, à Dili, et qu'ils auraient arrêté des dizaines de Timorais soupçonnés d'avoir participé aux manifestations organisées en décembre 1996 pour soutenir Mgr Belo lors de son retour d'Oslo.

D'après les agences Reuter et France-Presse, une centaine de jeunes auraient été arrêtés au début de 1997, à Viqueque, à la suite d'accrochages entre des jeunes catholiques et des membres de l'organisation Gadapaksi. Il semblerait que des membres de cette organisation s'en soient pris à une dizaine de jeunes catholiques, à un prêtre et à son chauffeur et les aient accusés de tenir une réunion illégale, provoquant ainsi un affrontement. D'après l'agence Reuter, certaines sources avaient indiqué qu'au moins six personnes auraient trouvé la mort dans ces affrontements.

20. Les Ministres portugais et indonésien des affaires étrangères se sont rencontrés à Genève, le 27 juin 1996, dans le cadre de la huitième série de pourparlers organisés sous les auspices des Nations Unies. Étant donné que le Portugal et l'Indonésie restaient profondément divisés sur le fond de la

question, les deux parties étaient convenues, depuis le début de la nouvelle phase du dialogue, de prendre un certain nombre de mesures de confiance, de manière à rapprocher les positions et à créer des conditions plus propices au dialogue.

21. Le Secrétaire général de l'ONU avait affirmé, dans son rapport intérimaire à l'Assemblée générale, en date du 20 septembre 1993 (A/48/418), que l'amélioration de la situation des droits de l'homme au Timor oriental était une condition sine qua non de progrès dans les pourparlers. À cet égard, le Portugal déplore que l'Indonésie ait rejeté deux propositions dans ce sens, avancée par le Premier Ministre et l'autre par le Ministre des affaires étrangères du Portugal. En effet, lors de la Réunion Asie-Europe tenue à Bangkok, les 2 et 3 mars 1996, le Premier Ministre portugais avait rencontré le Président indonésien, M. Suharto, et avait présenté une proposition aux termes de laquelle le Portugal accepterait l'ouverture, à Lisbonne et à Jakarta, de sections d'intérêts, sous réserve que l'Indonésie libère les prisonniers politiques timorais et s'engage à faire respecter pleinement les droits de l'homme au Timor oriental sous le contrôle effectif des Nations Unies. Lors des pourparlers de Londres, le 16 janvier 1996, le Ministre portugais des affaires étrangères, M. Jaime Gama, avait proposé de se rendre à Jakarta, selon des modalités convenues, et d'y rencontrer M. Gusmão.

22. Néanmoins, la huitième série de pourparlers a donné certains résultats positifs : à savoir l'intention du Secrétaire général de faciliter la tenue d'une troisième réunion à laquelle participeraient les représentants timorais de toutes les tendances politiques. Les Ministres ont également décidé de poursuivre les consultations sur les propositions avancées à la deuxième réunion concernant la création d'un centre culturel timorais à Dili et la valorisation des ressources humaines au Timor oriental.

Le dialogue intra-Timorais a pour but d'aider le Secrétaire général dans ses efforts de médiation en offrant un cadre dans lequel débattre de manière franche et informelle d'idées concrètes pouvant améliorer la situation au Timor oriental et créer un climat propice à la concertation. Le Portugal souscrit pleinement à l'initiative du Secrétaire général visant à faciliter le dialogue entre Timorais de tendances et milieux politiques différents. La participation des Timorais est indispensable au succès des efforts poursuivis en vue de parvenir à un règlement juste, global et internationalement acceptable de la question du Timor oriental.

Deux réunions ont déjà eu lieu à Burg Schlaining (Autriche), l'une du 2 au 5 juin 1995 et l'autre du 19 au 22 mars 1996. En dépit des difficultés, les participants ont pu débattre de nombreuses questions, avancer des propositions concrètes et s'entendre sur des plates-formes communes concernant des questions d'importance capitale pour leur peuple, telles que la préservation de l'identité timoraise, la situation des droits de l'homme et la participation active des Timorais à l'administration de leur territoire; il s'agit en soi d'un fait très positif qu'il faut encourager.

23. Après l'élection de M. Kofi Annan au poste de Secrétaire général, le Secrétaire général précédent a annoncé le report de la neuvième série de pourparlers qui devait se tenir à New York, le 21 décembre 1996 sous les auspices de l'ONU.

24. Peu après l'élection de M. Annan, le Gouvernement portugais a réaffirmé qu'il était fermement résolu à coopérer avec le Secrétaire général et avec l'ONU dans la recherche d'un règlement juste, global et internationalement acceptable d'un conflit qui n'a que trop duré. Il s'est également félicité du fait que le nouveau Secrétaire général s'était engagé à donner un nouvel élan aux pourparlers organisés par l'ONU entre le Portugal et l'Indonésie.

S. E. M. Jamsheed Marker a été nommé Représentant personnel du Secrétaire général pour la question du Timor oriental; il est chargé de représenter le Secrétaire général dans la mission de bons offices qu'il poursuit pour régler la question, et notamment dans les pourparlers entre les Gouvernements portugais et indonésien et les consultations avec des groupes représentatifs de personnalités timoraises.

25. Depuis qu'il a pris ses fonctions, S. E. M. Marker s'est rendu à Lisbonne où il a séjourné du 5 au 7 mars; il a rencontré le Président M. Jorge Sampaio, le Premier Ministre, M. António Guterres, le Ministre des affaires étrangères, M. Jaime Gama, des parlementaires représentant différents partis politiques, des représentants d'ONG, et des personnalités politiques et des réfugiés timorais, dont certains se trouvaient à Lisbonne depuis peu de temps.

26. Les visites effectuées à la fin mars 1997 par S. E. M. Marker à Jakarta et à Dili ont donné lieu à des manifestations de jeunes Timorais. La première s'est déroulée le 23 mars à Dili; des dizaines de jeunes ont envahi l'hôtel où il était descendu dans l'espoir de le rencontrer et de lui remettre un message. D'après les témoins de l'incident, les forces de police indonésiennes ont violemment dispersé les manifestants, blessant plusieurs d'entre eux, procédant à des dizaines d'arrestations et, selon certains témoignages, causant la mort de quatre manifestants.

Le 25 mars, 33 étudiants timorais ont pénétré dans l'ambassade d'Autriche à Jakarta, et exigé de rencontrer le Représentant personnel du Secrétaire général. Peu après, une réunion privée a été organisée au siège du PNUD; S. E. M. Marker a rencontré trois représentants des étudiants qui lui ont remis une pétition. Ayant atteint leur objectif, les étudiants ont accepté de quitter l'ambassade après que les autorités indonésiennes leur eurent donné l'assurance qu'après avoir été interrogés et identifiés par la police, ils seraient libérés dans les 24 heures. Cependant, les autorités indonésiennes n'ont pas respecté cet engagement. Les étudiants ont été maintenus en garde à vue pendant cinq jours et, selon certaines informations, ils auraient, durant leur détention, subi des pressions afin de signer un document par lequel ils reconnaissaient l'intégration du Timor oriental.

27. Le Secrétaire d'État adjoint américain, M. John Shattuck, s'est rendu en Indonésie et au Timor oriental où il a séjourné du 19 au 21 mars 1997. Lors d'une conférence de presse qu'il a tenue à l'issue de ce déplacement, il a dit que la situation au Timor oriental restait un sujet de grave préoccupation pour la communauté internationale et, en tout cas, pour les États-Unis. Il a ajouté

que les États-Unis étaient favorables à une reprise du dialogue concernant le Timor oriental sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU.

Le 27 décembre 1996, en réponse à une lettre que lui avaient adressée le Sénateur R. Feingold et d'autres membres du Sénat américain, concernant la situation au Timor oriental, le Président Clinton avait déjà réaffirmé que les États-Unis étaient favorables à la reprise de ces pourparlers, de même qu'à l'instauration d'un dialogue intratimorais. Dans sa réponse, le Président Clinton a dit au Sénateur Feingold qu'il examinerait la proposition visant à organiser, sous l'égide de l'ONU, un référendum d'autodétermination au Timor oriental.

28. Le 19 mars 1997, Mgr Basílio de Nascimento a pris ses fonctions en tant qu'évêque de Baucau. Au cours de la cérémonie organisée à cette occasion, lecture a été donnée d'un message du pape Jean-Paul II, qui disait : "Comme chacun sait, le Saint-Siège et l'ensemble de la communauté internationale espèrent qu'une solution véritablement juste et internationalement acceptable sera trouvée à la complexe et tragique question du Timor oriental... Cette tâche est d'une urgence particulière au Timor oriental où, dans un climat difficile et tendu, la population attend une réponse concrète à ses aspirations légitimes, à savoir la reconnaissance de son identité culturelle et religieuse."

Le mois précédent, le cardinal Justinus Darmaatmaja, exprimant la position de l'Église catholique indonésienne lors d'une conférence de presse à Jakarta, avait dit que l'approche sécuritaire adoptée par l'Indonésie en ce qui concerne le problème du Timor oriental avait échoué, et demandé que tous les Timorais participent à la recherche d'une solution. "Il est essentiel d'instaurer un dialogue franc" a dit le cardinal de Jakarta. La question du Timor oriental avait également été abordée par l'évêque catholique indonésien dans sa lettre pastorale du 12 février 1997.

29. Le 16 avril 1997, la présidence de l'Union européenne a présenté un projet de résolution concernant le Timor oriental à la cinquante-troisième session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Elle a expliqué qu'elle avait été amenée à prendre cette décision en raison de l'absence de progrès et du refus de l'Indonésie de se conformer à ses engagements. De fait, ce pays n'avait jamais appliqué les recommandations de la Commission ni respecté les engagements qu'il avait pris dans le cadre des déclarations du Président adoptées par consensus lors des sessions antérieures. L'ensemble du processus risquait de s'enliser, de perdre tout intérêt et de nuire à la crédibilité de la Commission des droits de l'homme elle-même. L'Union européenne avait tenté à plusieurs reprises de convaincre la délégation indonésienne de participer aux discussions concernant un projet constructif de déclaration du Président, mais elle s'était heurtée à un refus obstiné de tout compromis.

Trente pays ont coparrainé le projet de résolution sur le Timor oriental, qui a été adopté, lors d'un vote par appel nominal, par 20 voix contre 14, avec 18 abstentions. Par cette résolution, la Commission exprimait sa vive préoccupation devant les informations faisant état de la persistance des violations des droits de l'homme au Timor oriental, notamment exécutions extrajudiciaires, disparitions, torture et détention arbitraire; le manque d'empressement des autorités indonésiennes à honorer les engagements pris dans

les déclarations ayant donné lieu à consensus à ses sessions antérieures; et la politique de migration systématique vers le Timor oriental. La Commission demandait en outre au Gouvernement indonésien de veiller à faire libérer rapidement les Timorais détenus ou condamnés pour des motifs politiques; d'élucider plus avant les circonstances ayant entouré l'incident violent qui s'était produit à Dili en novembre 1991; de veiller à ce que tous les Timorais incarcérés soient traités avec humanité et à ce qu'au Timor oriental, tous les procès se déroulent dans le respect des normes internationales; de collaborer pleinement avec elle et avec ses rapporteurs thématiques et groupes de travail, et d'inviter ces derniers à se rendre au Timor oriental; et de garantir aux organisations s'occupant de droits de l'homme l'accès au Timor oriental. La Commission demandait enfin au Gouvernement indonésien de procéder à l'affectation prévue d'un administrateur de programme du Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme au bureau du PNUD à Jakarta, et de garantir le libre accès de ce fonctionnaire au Timor oriental.

30. Le 25 juin 1996, les 15 États membres de l'Union européenne ont officiellement adopté une position commune sur le Timor oriental, définie par le Conseil européen sur la base de l'article J.2 du Traité sur l'Union européenne, dont le texte est le suivant.

Dans ce contexte, l'Union européenne, se référant à ses déclarations antérieures sur la situation au Timor oriental, entend poursuivre les objectifs suivants :

a) Contribuer à l'obtention, par le dialogue, d'une solution juste, globale et internationalement acceptable pour la question du Timor oriental, qui respecte les intérêts et les aspirations légitimes du peuple timorais, conformément au droit international;

b) Améliorer la situation au Timor oriental en matière de respect des droits de l'homme sur le territoire.

Afin de poursuivre les objectifs énoncés ci-dessus, l'Union européenne :

a) Appuie les initiatives prises dans le cadre du système des Nations Unies, susceptibles de contribuer à la résolution de cette question;

b) Appuie en particulier les conversations en cours sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU en vue de contribuer à l'obtention d'une solution juste, globale et internationalement acceptable pour la question du Timor oriental, dont le progrès effectif continue à être entravé par des obstacles sérieux;

c) Encourage la poursuite des réunions intratimoraises dans le contexte de ce processus de dialogue sous les auspices des Nations Unies;

d) Invite le Gouvernement indonésien à adopter des mesures effectives conduisant à une amélioration significative de la situation au Timor oriental en matière de droits de l'homme, notamment par la mise en oeuvre intégrale des décisions pertinentes adoptées à cet égard par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

Le 11 juillet 1996, 14 pays non membres se sont associés à la position commune de l'Union européenne concernant le Timor oriental.

Le 25 novembre 1996, la réunion du Conseil des affaires générales de l'Union européenne a invité la Commission européenne à formuler des propositions concernant la suite à donner à la position commune relative au Timor oriental. La Commission a annoncé depuis lors qu'elle achevait l'élaboration de propositions dans les domaines de la santé, de l'assainissement et de la formation professionnelle visant à améliorer les conditions de vie au Timor oriental.

Lors de la Réunion ministérielle UE-ASEAN qui s'est tenue à Singapour les 13 et 14 février 1997, l'Union européenne a également évoqué la question du Timor oriental dans sa déclaration liminaire; accueilli avec satisfaction la proposition du Secrétaire général visant à relancer les pourparlers menés entre le Portugal et l'Indonésie sous l'égide de l'ONU; et exprimé l'espoir que ceux-ci déboucheraient sur une solution globale, juste et acceptable sur le plan international de la question du Timor oriental.

31. Le Parlement européen a également exprimé à plusieurs reprises sa préoccupation devant la situation des droits de l'homme au Timor oriental. Le 20 juin 1996, il a adopté une résolution condamnant à nouveau la répression exercée par les forces armées indonésiennes à l'encontre de la population du Timor oriental, ainsi que l'occupation illégale du territoire. Il a également réaffirmé sa solidarité avec les Timorais dans leur lutte pour l'autodétermination et son soutien aux négociations menées sous l'égide de l'ONU en vue de résoudre le problème sur la base du respect des droits de l'homme et du droit à l'autodétermination.

32. L'Assemblée paritaire ACP/UE, qui s'est tenue le 26 septembre 1996, a adopté une position analogue avec une résolution exprimant sa préoccupation devant la répression croissante exercée par l'armée indonésienne à l'encontre des Timorais, en particulier des jeunes, et condamnant l'occupation illégale du territoire. L'Assemblée a aussi réaffirmé son soutien aux efforts entrepris sous l'égide des Nations Unies en vue de résoudre la situation en ce qui concerne les droits de l'homme et le droit à l'autodétermination.

33. Les participants au sixième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, qui s'est tenu du 7 au 11 novembre 1996, à Viña del Mar (Chili), ont, comme les années précédentes, exprimé leur soutien aux efforts entrepris par le Secrétaire général en vue de parvenir à une solution juste, globale et acceptable sur le plan international de la question du Timor oriental, conformément aux principes du droit international.

34. Le 17 juillet 1996, le communiqué final du Sommet, par lequel était créée la Communauté des pays lusophones (Angola, Brésil, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Portugal et Sao Tomé-et-Principe), a exprimé le soutien de la Communauté au règlement de la question du Timor oriental s'agissant des intérêts et des droits légitimes de sa population.

35. Devant le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, en novembre 1996, le représentant de Sao Tomé-et-Principe, parlant au nom de l'Angola, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau et du Mozambique, a souligné l'importance du dialogue intratimorais regroupant des personnes de toutes tendances politiques et encouragé la poursuite des négociations entre le Portugal et l'Indonésie, sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU.

36. En novembre 1996, à la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, le représentant de l'Angola, parlant au nom des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, a réaffirmé la solidarité de ces pays et leur soutien résolu à la cause du peuple du Timor oriental.

À cette occasion, la présidence de l'Union européenne a également déclaré qu'elle continuait à suivre avec attention et préoccupation la grave situation qui régnait au Timor oriental, et rappelé la position commune relative au territoire, adoptée par l'UE le 25 juin 1996.

37. Le Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies vous serait obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 90 et 95 de la liste préliminaire.

-----